

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de protection des droits

Réf.: DAJP/2020-366

DECISION

Portant autorisation de vente d'un véhicule reçu dans le cadre d'une succession

Le Président

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L. 712-2 et R. 719-79 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 9 mai 2016 portant élection de M. Philippe Vendrix en sa qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu la succession reçue par l'université de la part de Madame Marie-Thérèse Renard née Métais

DECIDE

Article 1 : Accord est donné pour la vente du véhicule Renault immatriculé DK-475-XG, figurant dans la succession de Madame Marie-Thérèse Renard née Métais, acte établi par Maître P. Meunier, sis au 28 avenue Maunoury, 41 000 Blois.

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3: La présente décision fera l'objet d'une publication.

Fait à Tours, le 18/08/2020

Le Président,

hitippe VENDRIX

Mis en ligne le : 18/08/2020